



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

**Conseil des gouverneurs
Conférence générale**

GOV/INF/2022/4-GC(66)/INF/2

Distribution générale

Français

Original : anglais

Réservé à l'usage officiel

L'AIEA ET LA PANDÉMIE DE COVID-19

État de la situation IV

Rapport du Directeur général

AVANT-PROPOS

Nous sommes maintenant dans la troisième année de la pandémie de COVID-19. Les États Membres continuent, certes, d'en subir les effets. Mais l'AIEA a prouvé qu'elle était forte et qu'elle savait s'adapter pour faire face aux vagues de la pandémie et aux défis que celle-ci continue de nous imposer à tous.

Au plus fort des restrictions, l'Agence a poursuivi ses activités sans s'arrêter ne serait-ce qu'une minute. Cette année, nous avons pu retrouver un niveau d'efficacité élevé et comparable à celui d'avant la pandémie. Outre que l'Agence a su adapter ses méthodes de travail lorsque cela était nécessaire, cela s'explique par la levée totale ou l'assouplissement, au cours de l'année dernière, des restrictions de voyage et autres mesures de santé et de sûreté qui avaient été mises en place par de nombreux États pour faire face à la pandémie.

Dans le domaine des garanties, cette année, l'Agence a inspecté à peu près le même nombre d'installations nucléaires qu'avant la pandémie. De même, elle a pu mener ses activités habituelles dans ce domaine à son Siège, dans ses bureaux régionaux ou dans ses Laboratoires d'analyse dédiés à Seibersdorf, lesquels ont continué à fonctionner en toute sûreté et sécurité dans le contexte des restrictions liées à la pandémie.

L'Agence a par ailleurs continué d'aider les États Membres à exploiter leurs installations nucléaires et radiologiques et à mener leurs activités connexes en toute sûreté et en toute sécurité. Au cours de la période considérée, ses systèmes de notification sont restés pleinement opérationnels et ont facilité, dans divers cadres, l'échange d'informations pour garantir la continuité des mécanismes de contrôle réglementaire pendant la pandémie.

Cette année encore, l'Agence a fourni un soutien technique et des conseils aux pays pour qu'ils puissent lutter contre la pandémie. Elle a notamment fourni des équipements et du matériel à 306 laboratoires dans 130 pays et territoires, et ce grâce au généreux soutien financier et en nature de plusieurs États Membres et du secteur privé.

Nous restons vigilants et prêts à réagir. Et, dans le même temps, nous anticipons : nous nous efforçons de mieux préparer les pays pour que nous puissions tous faire face à la prochaine zoonose et éviter que celle-ci ne se transforme en pandémie. Les États Membres participent activement à l'initiative ZODIAC, ou Action intégrée contre les zoonoses, de l'AIEA, qui vise à utiliser les techniques nucléaires et connexes à cette fin : 149 États Membres ont désigné un coordonnateur national ZODIAC, et 125 ont désigné un laboratoire national ZODIAC.

Nous continuerons à nous acquitter de notre mandat grâce à des méthodes de travail établies et modifiées, tout en nous préparant et en nous adaptant à l'évolution des circonstances. Je continuerai à informer les États Membres de toutes les activités de l'Agence liées à cette pandémie mondiale ou affectées par celle-ci, dans le cadre des rapports réguliers de l'Agence.

Rafael Mariano Grossi
Directeur général

Réservé à l'usage officiel

Point 8 de l'ordre du jour provisoire de la Conférence générale
(GC(66)/1, Add.1 et Add.2)

L'AIEA et la pandémie de COVID-19

État de la situation IV

Rapport du Directeur général

Résumé

- Le présent rapport, établi à la demande des États Membres (GC(65)/RES/2), présente l'état de la situation « sur toutes les questions intéressant l'AIEA en rapport avec la pandémie de COVID-19, y compris les implications de la pandémie sur les travaux de l'Agence et l'impact des interventions de l'Agence face à cette maladie ».
- Ce rapport couvre la période écoulée depuis les rapports du Directeur général présentés à la 65^e session ordinaire de la Conférence générale, en septembre 2021 (GOV/INF/2021/33-GC(65)/INF/7, GOV/INF/2021/34-GC(65)/INF/8, GOV/INF/2021/35-GC(65)/INF/9). Il constitue une mise à jour du rapport soumis au Conseil des gouverneurs en mars 2022 (GOV/INF/2022/4) qui regroupe en un seul document les trois domaines couverts par les rapports précédents.

L'AIEA et la pandémie de COVID-19

État de la situation IV

Rapport du Directeur général

A. Appui de l'AIEA aux États Membres dans la lutte contre la pandémie

A.1. Nouvelles informations concernant l'appui fourni par l'AIEA aux États Membres dans leur lutte contre la pandémie

A.1.1. Livraison de matériel de dépistage et de protection

1. L'Agence a reçu et répondu aux demandes d'assistance de 130 pays et territoires au total dans le cadre de leur lutte contre la pandémie (voir l'annexe 1), principalement au titre du projet de coopération technique interrégional INT0098 (« Renforcement des capacités des États Membres en matière de création, de renforcement et de rétablissement des capacités et des services en cas d'épidémie, de situation d'urgence ou de catastrophe »). Fin juillet 2022, l'Agence avait passé commande de 2 042 tests en temps réel de réaction de polymérisation en chaîne après transcription inverse (RT-PCR), de trousse de diagnostic et d'articles connexes, qui ont été livrés à 306 laboratoires nationaux en quelque 2 600 envois.
2. Depuis la publication du document GC(65)/INF/7, l'Agence a reçu quatre demandes d'assistance supplémentaires, auxquelles elle a également donné suite.

A.1.2. Formation théorique et pratique et orientations

3. Afin de répondre aux besoins qui demeurent en matière d'accès à des formations, à des orientations et à des conseils, des enregistrements des webinaires organisés par l'AIEA sur divers sujets relatifs à la RT-PCR restent à disposition en anglais, en arabe, en espagnol, en français et en russe sur le Campus de la santé humaine de l'AIEA¹.
4. Des enregistrements d'autres webinaires organisés par l'AIEA à l'attention des prestataires de soins de santé travaillant dans des services de médecine nucléaire et de radiologie restent également à disposition. On trouvera en outre sur le site web du Campus de la santé humaine de l'AIEA² 18 vidéos didactiques sur l'utilisation des équipements de protection individuels, la collecte, le transport et le stockage des échantillons, les tests RT-PCR en temps réel de dépistage de la COVID-19 et l'utilisation

¹ <https://humanhealth.iaea.org/HHW/covid19/webinars.html>

² <https://humanhealth.iaea.org/HHW/covid19/nmdi/nmdi.html>

de la sérologie pour l'évaluation de la COVID-19, ainsi qu'une vidéo consacrée aux questions fréquemment posées sur la RT-PCR en temps réel et de nombreuses informations sur la COVID-19³.

130

pays et territoires
ont demandé et reçu
une assistance
(voir l'annexe 1)



5. Enfin, 576 laboratoires partenaires spécialisés dans la production et la santé animales ont reçu des procédures opérationnelles standard actualisées, des informations sur les réactifs et des données de validation via la plateforme VETLAB.

306

laboratoires/établissements nationaux
ont reçu une aide et
des orientations
techniques
relatives à la
COVID-19



A.1.3. Orientations et études connexes

6. Dans le cadre de son appui aux États Membres, l'AIEA a publié plusieurs documents d'orientation et a mené un certain nombre d'études sur les répercussions de la COVID-19 sur la disponibilité de procédures de médecine nucléaire diagnostiques et thérapeutiques.

2 042

tests RT-PCR,
trousses de
diagnostic
et articles connexes
ont été commandés
pour les pays



7. Le 2 mai 2022, l'Agence a publié un document intitulé *Update on guidance and best practices for nuclear cardiology laboratories during the coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic: Emphasis on transition to chronic endemic state. An information statement from ASNC, IAEA, and SNMMF⁴*, ainsi qu'un document faisant suite à la publication intitulée *Guidance and best practices for reestablishment of non-emergent care in nuclear cardiology laboratories during the coronavirus disease 2019 (COVID-19) pandemic: An information statement from ASNC, IAEA, and SNMMF⁵*, publiée pour la première fois le 24 juillet 2020.

576

laboratoires partenaires
spécialisés dans la production et
la santé animales ont reçu des
procédures opérationnelles
standard actualisées, des
informations sur les réactifs et
des données de validation



8. Plusieurs articles scientifiques ont également été publiés : *Worldwide Disparities in Recovery of Cardiac Testing 1 Year into COVID-19⁶*, publié le 24 mai 2022 dans le Journal of American College of Cardiology (JACC), met en évidence les différences de récupération entre les patients ; *Nuclear Medicine after COVID-19 (La medicina nucleare dopo il COVID)⁷* a été publié en italien le 9 juin 2022 ; *COVID-19 Impact on the Diagnosis of Cardiac Disease in Latin America: Findings of the IAEA INCAPS-COVID Study* a été

³ <https://humanhealth.iaea.org/HHW/covid19/index.html>

⁴ [Update on guidance and best practices for nuclear cardiology laboratories during the coronavirus disease 2019 \(COVID-19\) pandemic: Emphasis on transition to chronic endemic state. An information statement from ASNC, IAEA, and SNMMI \(nih.gov\)](#)

⁵ [Guidance and best practices for reestablishment of non-emergent care in nuclear cardiology laboratories during the coronavirus disease 2019 \(COVID-19\) pandemic: An information statement from ASNC, IAEA, and SNMMI | SpringerLink](#)

⁶ [Worldwide Disparities in Recovery of Cardiac Testing 1 Year Into COVID-19 | Journal of the American College of Cardiology \(jacc.org\)](#)

⁷ [La medicina nucleare dopo Covid-19- Corriere.it](#)

publié en portugais le 11 janvier 2022⁸ et en anglais en avril 2022⁹ ; *Impact of COVID-19 Pandemic on Cardiovascular Testing in Asia: The IAEA INCAPS-COVID Study*¹⁰ a été publié en septembre 2021 ; et *Reduction of cardiac imaging tests during the COVID-19 pandemic: The case of Italy. Findings from the IAEA Non-invasive Cardiology Protocol Survey on COVID-19 (INCAPS COVID)*¹¹ a été publié le 15 octobre 2021.

A.1.4. Évaluation de l'incidence du soutien apporté par l'AIEA

9. Afin de s'assurer que l'assistance qu'elle a fournie dans la lutte contre la COVID-19 a bien bénéficié aux utilisateurs finals escomptés, et d'en déterminer l'incidence, l'AIEA a mené une enquête auprès de tous les laboratoires ayant reçu une assistance. Il s'agissait d'évaluer l'incidence et la durabilité du soutien fourni par l'Agence. Bien que tous les laboratoires n'aient pas répondu à l'enquête, on estime, par extrapolation des résultats, que 30 millions de personnes (51 % d'hommes et 49 % de femmes) ont bénéficié des capacités de dépistage améliorées des laboratoires ayant reçu une assistance de l'AIEA.



10. Treize pour cent des laboratoires qui ont répondu ont indiqué que l'appareil PCR qui leur avait été fourni par l'AIEA était le seul dont ils disposaient. Ils ont été 84 % (dont plus de 50 % étaient situés dans des pays à revenu faible et à revenu intermédiaire inférieur) à confirmer que l'aide d'urgence fournie par l'AIEA avait permis de pallier les lacunes initiales en matière de dépistage et 92 % à considérer que le soutien de l'AIEA leur avait permis d'améliorer leur capacité de détecter la COVID-19 et d'autres agents pathogènes, ou de proposer de tels services.

11. Quatre-vingt-douze pour cent ont confirmé qu'ils pourraient continuer à assurer des services de dépistage au-delà de cette assistance initiale. Les 8 % restants ont déclaré qu'ils auraient du mal à poursuivre le dépistage en raison de la difficulté à se procurer actuellement, à l'échelle mondiale, des réactifs et des consommables de laboratoire.

A.2. Financement et partenariats avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé

12. Les États Membres et le secteur privé ont fourni de généreuses contributions extrabudgétaires d'un montant total de 26,8 millions d'euros pour appuyer les activités de l'AIEA liées à la lutte contre la COVID-19 (voir Annexe 2)¹².

⁸ [O Impacto da COVID-19 no Diagnóstico de Doenças Cardíacas na América Latina Uma Subanálise do INCAPS COVID - PMC \(nih.gov\)](#)

⁹ [The Impact of COVID-19 on Diagnosis of Heart Disease in Latin America an INCAPS COVID Sub-analysis - PubMed \(nih.gov\)](#)

¹⁰ [Impact of COVID-19 Pandemic on Cardiovascular Testing in Asia: The IAEA INCAPS-COVID Study | JACC: Asia](#)

¹¹ [Reduction of cardiac imaging tests during the COVID-19 pandemic: The case of Italy. Findings from the IAEA Non-invasive Cardiology Protocol Survey on COVID-19 \(INCAPS COVID\) - PMC \(nih.gov\)](#)

¹² Il est à noter que les intérêts sont compris dans ce montant.

13. Le 25 mars 2020, l'AIEA a rejoint l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19 (COVID-19 CMT), dirigée par l'OMS¹³. Cette coopération au sein de la COVID-19 CMT a permis à l'AIEA de veiller à ce que l'équipement et le matériel achetés pour répondre aux besoins de ses États Membres soient en adéquation avec l'action globale des Nations Unies face à la pandémie.

14. L'AIEA collabore étroitement avec la FAO et l'OMS depuis le début de l'épidémie de COVID-19 afin de répondre de manière coordonnée aux demandes de ses États Membres.

A.3. Prochaines étapes

15. Alors que le coronavirus SARS-CoV2 reste une source d'inquiétude, plusieurs initiatives interrégionales, régionales et nationales visent à améliorer l'état de préparation pour éviter que la prochaine épidémie de zoonose ne se transforme en pandémie. Les États Membres participent activement à l'initiative ZODIAC, ou Action intégrée contre les zoonoses, de l'AIEA, qui vise à utiliser les techniques nucléaires et connexes à cette fin : 149 États Membres ont désigné un coordonnateur national ZODIAC, et 125 ont désigné un laboratoire national ZODIAC.

Annexes

Annexe 1 : Pays et territoires ayant demandé et reçu un appui de l'AIEA en vue de lutter contre la COVID-19 (au 15 juillet 2022)		
AFRIQUE		
Afrique du Sud	Ghana	Nigeria
Algérie	Guinée (État non-membre de l'AIEA)	Ouganda
Angola	Kenya	République démocratique du Congo
Bénin	Lesotho	République-Unie de Tanzanie
Botswana	Libéria	Rwanda
Burkina Faso	Libye	Sénégal
Burundi	Madagascar	Seychelles
Cameroun	Malawi	Sierra Leone
Congo	Mali	Soudan
Côte d'Ivoire	Maroc	Tchad
Djibouti	Maurice	Togo
Égypte	Mauritanie	Tunisie
Eswatini	Mozambique	Zambie
Éthiopie	Namibie	Zimbabwe
Gambie (État non-membre de l'AIEA)	Niger	

¹³ La COVID-19 CMT est également composée du Bureau de la coordination des activités de développement, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, de l'Organisation maritime internationale, du Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation de l'aviation civile internationale, de la Banque mondiale, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Département de la communication globale de l'ONU, du Cabinet du Secrétaire général, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix/Département des opérations de paix, du Département de l'appui opérationnel de l'ONU, ainsi que d'autres membres dont la participation est jugée nécessaire.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	El Salvador	Paraguay
Bahamas	Équateur	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Sainte-Lucie
Bolivie, État plurinational de	Guyana	Saint-Kitts-et-Nevis
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela, République bolivarienne du
ASIE ET PACIFIQUE		
Afghanistan	Malaisie	République arabe syrienne
Bangladesh	Maldives (État non-membre de l'AIEA)	République démocratique populaire lao
Cambodge	Mongolie	Samoa
Fidji	Myanmar	Sri Lanka
Indonésie	Népal	Territoires sous la juridiction de l'Autorité palestinienne
Iran, République islamique d'	Oman	Thaïlande
Iraq	Pakistan	Tonga
Jordanie	Palaos	Viet Nam
Koweït	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Yémen
Liban	Philippines	
EUROPE ET ASIE CENTRALE		
Albanie	Hongrie	République de Moldova
Arménie	Kazakhstan	République tchèque
Azerbaïdjan	Kirghizistan	Roumanie
Bélarus	Lettonie	Saint-Marin
Bosnie-Herzégovine	Macédoine du Nord	Serbie
Bulgarie	Monténégro	Slovénie
Croatie	Ouzbékistan	Tadjikistan
Géorgie	Pologne	Ukraine

Annexe 2 : Contributions extrabudgétaires en euros (au 31 juillet 2022)	
État Membre	Contribution
Allemagne	500 000
Australie	46 023
Canada	3 270 066
Corée, République de	260 011
États-Unis d'Amérique	10 458 722
Fédération de Russie	500 000
Finlande	200 000
Japon*	3 000 000
Norvège	2 067 104
Pakistan	39 960
Pays-Bas	1 500 727
Royaume-Uni	562 316
Saint-Marin	32 866
Soudan	30 000
Suède	190 947
Partenaires non traditionnels et autres contributeurs	
Société pharmaceutique Takeda	4 105 691
Total	26 764 433
Contributions en nature	
Chine	1 842 000
Malte	25 000
Total	1 867 000
* Le Japon a en outre contribué, à hauteur d'un million d'euros, à l'appui d'un projet de détection des pathogènes zoonotiques transfrontières nouveaux et réémergents à l'interface animal-homme, en lien avec l'épidémie de COVID-19.	

B. Fonctionnement, sûreté et sécurité des installations et activités nucléaires et radiologiques pendant la pandémie

B.1. Actions menées par l'Agence pour aider les États Membres à atténuer les conséquences de la pandémie

B.1.1. Facilitation de l'échange d'informations avec les États Membres

16. Les systèmes de notification de l'Agence demeurent pleinement opérationnels. Une analyse comparative des notifications transmises à la Base de données sur les incidents et les cas de trafic (ITDB) au cours des cinq dernières années révèle que le nombre de nouveaux incidents signalés a continué de diminuer durant la période considérée – ce qui tient peut-être aux modifications des pratiques de travail visant à endiguer la pandémie. À l'heure actuelle, on observe une tendance à la hausse, qui peut s'expliquer par un début de retour à la normale dans les pratiques de travail. Dans d'autres systèmes de notification, tels que le Réseau d'expérience d'exploitation des centrales nucléaires, le Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche et le Système de notification et d'analyse des incidents relatifs au cycle du combustible, aucun autre signalement relatif à la COVID-19 n'a été reçu de la part des États Membres au cours de la période considérée.

17. La nouvelle approche visant à prendre en compte les répercussions des situations liées à la pandémie sur la réglementation dans le cadre des missions du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) de l'Agence a été mise en œuvre une fois en 2021, au cours d'une mission IRRS initiale menée en Suisse au mois d'octobre. Cette approche pourra désormais être utilisée dans les missions de l'IRRS, si les États Membres en font la demande.

18. L'Agence a aidé le Réseau international de formation théorique à la sécurité nucléaire (INSEN) à mener une étude visant à mieux appréhender les répercussions de la pandémie sur la formation théorique à la sécurité nucléaire et la façon dont les universités ont continué à assurer des cours sur la sécurité nucléaire durant la pandémie et à diffuser les bonnes pratiques à cet égard. Lors de sa réunion annuelle, organisée en août 2021, l'INSEN a tenu une table ronde plénière afin d'examiner les résultats de l'étude et de poursuivre la diffusion des données d'expérience de ses membres, des meilleures pratiques et des enseignements tirés des efforts d'atténuation des effets de la pandémie.

19. Afin d'aider les États Membres à renforcer la protection physique des installations, l'Agence a élaboré des ateliers en ligne pour former les parties prenantes dans les divers États Membres aux caractéristiques d'un système de protection physique adéquat et à l'évaluation à distance des installations contenant des matières radioactives de haute activité.



Enquête effectuée après la Réunion virtuelle européenne sur la mise en œuvre des Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service (Photo : AIEA)

20. En juin 2022, l'Agence a organisé à Vienne la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives sur le thème « Travaux accomplis et projets futurs ». À cette occasion, une session spéciale a été consacrée aux enseignements tirés de la pandémie.

21. En août 2021, l'Agence a rassemblé des experts des questions juridiques et techniques lors d'une réunion à participation non limitée sur la mise en œuvre des Orientations sur la gestion des sources radioactives retirées du service. La réunion, qui s'est tenue en ligne, visait à veiller à

ce que les États Membres continuent de se mobiliser, à poursuivre le partage d'informations relatives à la sûreté et à la sécurité des sources radioactives pendant la pandémie, et à promouvoir le Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives et les orientations y afférentes.

22. L'expérience acquise par les États Membres dans le cadre de leurs efforts pour garantir la sûreté durant la pandémie a été examinée lors de plusieurs réunions organisées par l'Agence, dont une réunion technique à l'intention des coordonnateurs nationaux du Système de notification des incidents concernant les réacteurs de recherche (en septembre 2021), une réunion technique sur la sûreté des réacteurs de recherche faisant l'objet d'accords de projet et de fourniture et sur l'examen de leurs indicateurs de performance en matière de sûreté (en novembre 2021), et la réunion en ligne du Groupe des hauts responsables de la réglementation des réacteurs CANDU (en novembre 2021).

B.1.2. Normes de sûreté et orientations sur la sécurité nucléaire

23. L'Agence a procédé à une analyse de ses normes de sûreté et orientations sur la sécurité nucléaire afin de déterminer si ces publications couvraient les situations de pandémie.

24. À sa réunion de planification stratégique, la Commission des normes de sûreté a conclu que la révision des normes de sûreté à la lumière de la pandémie n'était pas une priorité. Le Secrétariat continue de recueillir, de manière centralisée, les données d'expérience et les conclusions des États Membres concernant les difficultés rencontrées par les organismes de réglementation et les titulaires de licences pendant la pandémie. L'Agence tiendra également compte d'autres conséquences possibles de la pandémie et d'autres situations posant des problèmes de sûreté dans les normes de sûreté qu'elle est en train d'élaborer et de réviser dans le cadre d'un plan à moyen terme.

25. L'Agence a rédigé un projet de publication pour la collection Rapports techniques, qu'elle a provisoirement intitulée *Member States' Experiences and Insights in Ensuring Safe, Secure and Reliable Operation of Nuclear and Radiation Facilities and Activities During the COVID-19 Pandemic*, et qui devrait paraître en 2022. Le projet de rapport a été présenté lors de la 31^e séance plénière du groupe de travail sur les facteurs humains et organisationnels de l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire (AEN), qui s'est tenue en mars 2022.

26. L'Agence a également préparé un autre projet de publication pour la collection Rapports techniques, qui s'intitule pour le moment *Notification, Authorization, Inspection and Enforcement for the Safety and Security of Radiation Sources*, et dans lequel elle recommande aux organismes de réglementation de concevoir un ensemble de mesures pour des circonstances particulières, comme les pandémies. Dans ce document, dont la publication est prévue pour 2022, l'Agence propose également des solutions pour assurer une mise en œuvre efficace des fonctions réglementaires (notamment la conduite d'inspections). En outre, un cahier des charges a été élaboré dans le cadre d'une publication sur les inspections virtuelles des installations et des activités utilisant des sources de rayonnement. La publication contiendra des conseils supplémentaires sur la réorganisation des activités d'inspection en cas de pandémie.



Exercice d'intervention complète IEC, mars 2021 (Photo : AIEA)

B.1.3. Préparation et conduite des interventions d'urgence

27. Le Système des incidents et des urgences de l'Agence reste opérationnel et le programme d'exercices d'intervention d'urgence se poursuit.

28. En novembre 2021, l'Agence a organisé un atelier régional sur la préparation et la conduite des interventions en cas de situation d'urgence nucléaire ou radiologique combinée à d'autres

incidents ou situations d'urgence. L'atelier, qui s'est déroulé à Istanbul (Türkiye), a notamment permis d'examiner des questions relatives aux situations d'urgence nucléaire ou radiologique survenant en temps de pandémie.

29. En raison des restrictions de voyage liées à la pandémie, l'Agence a aidé à organiser, en octobre 2021, une première mission d'assistance virtuelle sous la forme d'avis médicaux spécialisés en vue de prodiguer des soins à deux personnes ayant été accidentellement surexposées à des rayonnements en Thaïlande. L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire français a fourni l'expertise médicale spécialisée requise pour cette mission.

30. La Conférence internationale sur l'intensification de la préparation à la conduite des interventions d'urgence aux niveaux national et international (EPR2021) s'est tenue en octobre 2021 sous une forme hybride. Les participants ont examiné les effets de la pandémie sur les arrangements en matière de préparation et de conduite des interventions d'urgence (PCI).



Le Directeur général s'adresse aux participants à la conférence EPR2021 (Photo : AIEA)

31. Un additif à la publication intitulée *Emergency preparedness Review (EPREV) Guidelines* (IAEA Services Series No. 36) a été rédigé pour permettre aux futures missions de prendre en compte les répercussions de la pandémie sur les cadres nationaux de PCI et de tirer des enseignements des conséquences des problèmes causés par la pandémie sur l'application à la PCI, à l'échelle nationale, des normes internationales de sûreté.

B.1.4. Collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales

32. En octobre 2021, l'Agence a tenu une réunion d'échange d'informations virtuelle afin de coordonner les efforts et d'éviter la redondance des activités de sécurité nucléaire entreprises par la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol), l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), l'Organisation maritime internationale (OMI), le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le Bureau de lutte contre le terrorisme de l'ONU (BLT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Centre de Vienne pour le désarmement et la non-prolifération (VCDNP), et l'Institut mondial de sécurité nucléaire (WINS). Les participants ont échangé des informations, débattu de différents thèmes liés à la sécurité nucléaire et amélioré leur compréhension des activités menées par chaque organisation, en s'intéressant en particulier aux enseignements tirés et à l'expérience acquise concernant la conduite d'activités dans le contexte des restrictions liées à la pandémie.

33. En septembre 2021, l'Agence a donné un webinaire sur le thème « COVID-19 and the Nuclear Supply Chain – What have we learned? » (La chaîne d'approvisionnement nucléaire en temps de COVID-19 : quels enseignements tirer ?) en coopération avec le Forum atomique européen (FORATOM)¹⁴, à l'occasion d'un événement conjoint intitulé « Management Systems for a Sustainable

¹⁴ FORATOM a récemment été rebaptisé « nucleareurope ».

Nuclear Supply Chain » (Systèmes de gestion en faveur d'une chaîne d'approvisionnement nucléaire durable).

B.1.5. Autres formes d'appui aux États Membres

34. Dans sa série de webinaires sur la chaîne d'approvisionnement nucléaire, l'Agence continue de proposer une vision de cette chaîne à l'échelle mondiale, présente les défis à relever et des pistes pour l'avenir et fait le point sur les travaux qu'elle a menés récemment dans ce domaine. Elle traite notamment des perturbations causées par la pandémie – par exemple avec le webinar « Remote and Hybrid Verifications, Audits and Inspections – What have we learned? » (Vérifications, audits et inspections à distance et hybrides – quels enseignements tirer ?) organisé en janvier 2022.

35. La neuvième réunion du Groupe de travail sur la sécurité des sources radioactives s'est tenue en ligne en octobre 2021. Une partie de la réunion a été consacrée à des échanges sur les difficultés posées et les adaptations requises en matière de sécurité des sources radioactives et des installations connexes dans le contexte de la pandémie. Les participants ont pour la plupart indiqué que les adaptations effectuées avaient contribué à l'amélioration de leur cadre réglementaire relatif à la sécurité des matières radioactives et que la pandémie avait favorisé les innovations en matière de réglementation.

36. Les restrictions liées à la pandémie ont été l'occasion pour l'AIEA d'adapter ses méthodes de collaboration avec les États Membres qui se lancent dans des programmes d'énergie nucléaire. Plusieurs activités en ligne ont été organisées pour apporter un appui à ces pays (Bangladesh, Bélarus, Émirats arabes unis et Türkiye) en matière de contrôle réglementaire des programmes d'énergie nucléaire, ainsi qu'aux pays qui en sont encore aux prémices de leurs programmes d'énergie nucléaire. Le soutien aux pays primo-accédants a continué d'être assuré.

37. Au cours de la réunion d'organisation des huitième et neuvième réunions d'examen des Parties contractantes à la Convention sur la sûreté nucléaire, en octobre 2021, un groupe de travail a été constitué pour traiter de la planification d'urgence et de la continuité des opérations, ainsi que d'autres propositions visant à améliorer le processus d'examen de la Convention. L'Agence a tenu la première réunion du groupe de travail à Vienne, en juillet 2022.

B.1.6. Continuité des activités de l'Agence

38. Les services techniques de sûreté radiologique de l'Agence sont restés opérationnels, et le programme de contrôle radiologique du lieu de travail et des travailleurs, qui appuie les activités sur le terrain, a été adapté pour que l'Agence puisse remplir son mandat statutaire consistant à appliquer les normes de sûreté à ses propres opérations et à celles qu'elle assiste.

39. Afin de pouvoir continuer à fournir ses services aux États Membres, l'Agence a mené nombre de ses activités dans de nouveaux formats virtuels. Quoique consciente que les événements virtuels ne peuvent pas toujours remplacer efficacement ceux en présentiel, l'Agence a organisé en ligne, lorsque cela s'est avéré possible, des formations, des cours d'études supérieures, des ateliers, des missions, des réunions techniques et des conférences telles que la Conférence internationale sur la sûreté et la sécurité du transport des matières nucléaires ou radioactives. L'Agence a gagné en expérience dans l'organisation d'événements et la fourniture de services en ligne, et elle est prête à continuer à offrir ses services à distance aux États Membres, si nécessaire.

B.2. Actions menées dans les États Membres pour atténuer les conséquences de la pandémie

B.2.1. Centrales nucléaires

40. Le principal changement pour les centrales nucléaires a été le passage rapide au télétravail pour une partie du personnel, lorsque les fonctions, rôles et responsabilités de ce dernier le permettaient. Cette situation a posé les mêmes problèmes que dans d'autres secteurs d'activité au point de vue de l'équipement, de l'accès et de la sécurité pour un télétravail efficace. Les projets et processus accessoires ont été ralentis ou suspendus afin de réduire le plus possible les contacts physiques non essentiels. En 2022, l'Agence a constaté au cours de ses missions sur site d'examen de la sûreté que de nombreuses centrales nucléaires et de nombreux organismes de réglementation des États Membres profitaient de l'assouplissement des restrictions liées à la COVID-19 pour tenter ensemble de rattraper le retard accumulé, par exemple dans les inspections et opérations de maintenance en personne.

41. Dans l'ensemble, la pandémie a nui à diverses activités menées sur des sites nucléaires où un déclassement était en projet ou en cours. Dans plusieurs pays, la pandémie a eu des répercussions sur la mise en œuvre des projets de déclassement en raison d'un manque de personnel et de perturbations de la chaîne d'approvisionnement en composants et services. Pour autant, certaines activités de déclassement planifiées se poursuivent malgré les restrictions liées à la COVID-19.

42. Malgré les difficultés engendrées par la pandémie, d'importants progrès ont été réalisés s'agissant de nouveaux projets de centrales nucléaires. Les Émirats arabes unis, la Chine, la Finlande et le Pakistan ont raccordé de nouvelles tranches au réseau entre 2021 et le premier semestre 2022.

43. Deux missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire ont été menées sur place pendant la période considérée, à Sri Lanka et en Ouganda, dans le respect des restrictions mises en place par les pays hôtes en raison de la pandémie.



Le premier réacteur modulaire à lit de boulets à haute température – centrale nucléaire de la baie de Shidao (Chine) (Photo : CNEA)

B.2.2. Réacteurs de recherche et production de radio-isotopes

44. L'Agence a repris ses missions d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire pour les réacteurs de recherche qui exigent la présence physique de nombreuses parties prenantes afin d'examiner l'évolution des infrastructures nucléaires nationales à l'appui de nouveaux projets de réacteurs de recherche. La première mission de ce type depuis le début de la pandémie a été effectuée en Thaïlande pour deux projets de réacteurs de recherche, en novembre et décembre 2021. La seconde, qui consistait en une évaluation de l'exploitation et de la maintenance des réacteurs de recherche, a été menée au Chili en juillet 2022, à l'issue de travaux préparatoires menés à distance.

45. Les restrictions de voyage liées à la pandémie ont entravé les activités de renforcement des capacités nucléaires utilisant des réacteurs de recherche, telles que les sessions des écoles régionales spécialisées dans ce type de réacteurs et les activités exigeant un accès à des installations de réacteurs de recherche de Centres internationaux d'excellence s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR). Dans le même temps, les États Membres, en collaboration avec le Secrétariat, ont continué à enrichir leur offre d'outils d'apprentissage à distance pour le renforcement des capacités dans ce domaine. Deux réacteurs-

laboratoires par Internet, reliés à des réacteurs de recherche en République tchèque et en République de Corée, ont commencé à transmettre les données relatives à leurs expériences à des étudiants d'autres pays.

46. En juin 2022, l'Agence a organisé des missions de pré-évaluation intégrée de la sûreté des réacteurs de recherche sur le site du réacteur belge 2, ainsi que sur celui du réacteur source de neutrons miniature et du réacteur à eau lourde de puissance nulle en République islamique d'Iran.

47. Dans l'ensemble, la production de radio-isotopes médicaux et de radiopharmaceutiques est restée à un niveau suffisant pour répondre à la demande, laquelle a globalement diminué durant la pandémie. L'Agence reconnaît la nécessité d'encourager les gouvernements, les exploitants et les États Membres concernés à renforcer les dispositions prises pour la livraison de radio-isotopes médicaux. Du fait de leur courte période, les radio-isotopes médicaux et les radiopharmaceutiques doivent être considérés comme des produits périssables. De plus, comme ils permettent de sauver des vies, leur transport et leur livraison doivent être considérés comme prioritaires.

B.2.3. Installations du cycle du combustible nucléaire

48. Le renforcement des capacités techniques des États Membres s'est poursuivi dans le cadre d'ateliers de formation en ligne, de webinaires et de l'apprentissage à distance. Une session d'un mois de l'École internationale sur les tests de performance des colis de déchets radioactifs, organisée conjointement par l'AIEA et le CIPT, s'est tenue virtuellement en novembre 2021. En parallèle, l'Agence a repris certaines activités de renforcement des capacités sur la sûreté des installations du cycle du combustible nucléaire en présentiel.

49. L'Agence a continué à œuvrer en faveur d'une gestion sûre et sécurisée des sources radioactives scellées retirées du service. En raison des contraintes liées à la pandémie, l'Agence a supervisé virtuellement le retrait de Bahreïn d'une source de césium 137 de haute activité. Une étroite coordination a ainsi été assurée entre l'Agence et les autorités locales durant la conduite de ces opérations complexes.

50. La Conférence internationale sur la gestion des déchets radioactifs organisée sur le thème « Des solutions durables pour l'avenir » en novembre 2021 a touché un large public, et 57 % des participants étaient à distance.

C. Application des garanties durant la pandémie

C.1. Application des garanties

C.1.1. Incidences sur l'application des garanties et réponse de l'Agence

51. D'un point de vue logistique, les restrictions de voyage et autres mesures de santé et de sûreté qu'un grand nombre d'États avaient mises en place pour faire face à la pandémie ont quasiment toutes été levées ou réduites au cours de la période considérée, ce qui a grandement facilité les activités de garanties de l'Agence l'année dernière. En particulier, seuls quelques rares États imposent encore une quarantaine prolongée. En revanche, dans ces derniers, il est toujours plus difficile pour l'Agence de mener des inspections à court délai de préavis. L'Agence a pu néanmoins appliquer certaines mesures de contrôle pour atténuer, dans une certaine mesure, les effets de cette situation. Bien que l'Agence ait encore dû accomplir des formalités administratives supplémentaires liées aux voyages, et notamment réaliser les tests de dépistage exigés, remplir les fiches de localisation des passagers et obtenir les visas nécessaires, cette charge s'est considérablement allégée au cours de la période considérée. Toutefois,

Les inspecteurs et les techniciens ont passé au total **961** jours en quarantaine hors d'Autriche

Division des opérations A :
888 jours

Division des opérations B :
62 jours

Division des opérations C :
11 jours



les programmes d'inspection restent perturbés par les changements de dernière minute qui doivent être faits lorsqu'un membre du personnel est testé positif à la COVID-19 juste avant un déplacement dans le cadre d'une inspection.

C.1.2. Mesures visant à assurer la continuité des opérations

52. Les restrictions de voyage à l'échelle mondiale et les mesures de santé et de sûreté introduites par les États, ainsi que leur caractère évolutif, sont restées sources de diverses difficultés, bien que dans une moindre mesure pendant la période considérée. L'accès à des informations fiables et actualisées concernant les restrictions et mesures nationales, qui varient au fil du temps, a parfois posé un réel problème lorsqu'il fallait planifier des activités de vérification sur le terrain. Une étroite collaboration avec les États, et surtout avec l'Autriche en sa qualité de pays hôte, est demeurée essentielle pour faire face à ces obstacles opérationnels.

C.1.3. Activités de vérification sur le terrain

53. Le coût des déplacements, en particulier ceux liés aux activités de vérification sur le terrain, est resté supérieur aux niveaux enregistrés avant la pandémie. Les périodes de quarantaine obligatoires, en allongeant considérablement la durée des missions de vérification, en ont également alourdi le coût. Au cours de l'année écoulée, les inspecteurs et les techniciens de l'Agence en mission ont passé au total 961 jours en quarantaine hors du Siège (Autriche)¹⁵.

54. Au cours de la période considérée, l'Agence a dépensé 530 000 euros provenant de l'appui extrabudgétaire¹⁶ pour des vols charter aux fins du transport d'inspecteurs et de techniciens vers et depuis les États. L'année dernière, cet arrangement a permis de transporter au total quelque 62 inspecteurs et techniciens de l'Agence procédant à des activités de vérification sur le terrain dans cinq États. Au cours de la période considérée, le recours à l'appui extrabudgétaire pour couvrir les coûts relatifs aux voyages découlant de la pandémie (tels que les coûts entraînés par les quarantaines, ceux des tests PCR

Depuis juin 2021, l'Agence a recouru à des services de vols charter afin de transporter **62** inspecteurs et techniciens de l'Agence chargés de mener des inspections dans **5** États.



¹⁵ Les inspecteurs de la Division des opérations A (chargés de l'Australasie et de l'Asie de l'Est) ont passé au total 685 jours en quarantaine hors d'Autriche. Ceux de la Division des opérations B (chargés des Amériques, de l'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud) ont quant à eux passé au total 16 jours en quarantaine hors d'Autriche. En revanche, les inspecteurs de la Division des opérations C (chargés de l'Europe et de l'Asie du Nord et de l'Asie occidentale) et ceux du Bureau de vérification en Iran n'ont enregistré aucune journée en quarantaine. À cela s'ajoutent les 260 jours de quarantaine accumulés par les techniciens.

¹⁶ Au 30 juin 2022, cet appui extrabudgétaire avait été fourni par l'Allemagne, l'Arabie saoudite, la Belgique, les États-Unis d'Amérique, la France, la République de Corée, le Royaume-Uni et la Commission européenne.

imposés pour entrer sur les différents territoires, et les indemnités de voyage liées à la pandémie, entre autres) a largement diminué¹⁷.

55. Comme indiqué précédemment, compte tenu des restrictions dues à la pandémie, l'Agence a ajusté ses plans annuels de mise en œuvre lorsque cela était nécessaire pour concentrer ses efforts de vérification sur les objectifs des garanties les plus critiques du point de vue des délais. Toutefois, dans l'ensemble, les difficultés ont été atténuées au cours de la période considérée, et l'Agence est parvenue à assurer un niveau d'efficacité des garanties comparable à celui enregistré avant la pandémie. Dans quelques cas, les lourdes exigences en matière de quarantaine et les difficultés rencontrées pour obtenir des visas en temps voulu ont néanmoins entraîné le report de certaines activités moins urgentes.

**Activités de vérification
de l'Agence
(du 1^{er} juillet 2021
au 30 juin 2022)**

Inspections :

2 262

**Vérifications des
renseignements descriptifs :**

676

Accès complémentaires :

140

**Jours passés sur le terrain par
les inspecteurs et techniciens :**

21 146



56. Au cours de la période considérée, l'Agence a effectué 2 262 inspections et 676 vérifications des renseignements descriptifs (VRD), et exercé 140 fois son droit d'accès complémentaire (AC). Elle a donc inspecté à peu près le même nombre d'installations nucléaires qu'avant la pandémie. Ces activités de vérification ont compris :

- 14 194 jours de travail de vérification par des inspecteurs et 21 146 jours de présence d'inspecteurs et de techniciens sur le terrain ;
- quelque 1 921 jours calendaires passés sur le terrain par 54 techniciens en mission pour entretenir, moderniser et installer du matériel des garanties, dont 275 jours consacrés aux activités de vérification au titre des garanties et 149 journées d'inspection accumulées par le personnel désigné pour procéder aux travaux d'inspection ;
- 279 envois de matériel des garanties depuis le Siège et 102 envois retour ; et
- le contrôle de la contamination de surface de quelque 32 325 articles revenant du terrain par le Laboratoire de contrôle radiologique du matériel.

57. Le fait que le personnel résident des bureaux régionaux de l'Agence à Tokyo et à Toronto a été disponible pour les activités de vérification au Japon et au Canada a contribué, dans une certaine mesure, à surmonter certains des problèmes qu'ont connus les agents qui ont dû traverser des frontières pour procéder à des inspections durant la pandémie¹⁸. Étant donné qu'une quarantaine reste obligatoire au Japon, le bureau de Tokyo continue à jouer ce rôle utile de facilitateur. En revanche, au Canada, où ces restrictions ont été levées au début de la période concernée, les pratiques de travail sont quasiment revenues à la normale.

¹⁷ Entre décembre 2021 et juin 2022, l'Agence a utilisé l'appui extrabudgétaire à hauteur de 40 000 euros pour couvrir ces coûts.

¹⁸ Quelque 20 % des inspections effectuées par l'Agence l'ont été au Canada et au Japon.



Du matériel est renvoyé au Laboratoire de contrôle radiologique du matériel à des fins de contrôle de la contamination de surface (Photo : AIEA)

58. Toutes les demandes de matériel des garanties émanant du Département des garanties ont continué à être traitées, notamment celles portant sur la fourniture de matériel de vérification et d'articles d'équipements de protection individuels (EPI) aux inspecteurs et aux techniciens de l'Agence avant leur départ en mission, ainsi que sur la fourniture de trousse de tests antigéniques pour le dépistage de la COVID-19 durant leur mission.

59. L'investissement fait par l'Agence dans des systèmes de télésurveillance au cours des vingt dernières années s'est avéré très utile pendant la pandémie, plus de 1 648 flux de données ayant continué de transmettre au Siège de l'Agence des données provenant de matériel des garanties placé dans des installations dans 33 États¹⁹.

C.1.4. Activités de vérification au Siège et dans les bureaux régionaux

60. Les activités ordinaires et notamment tous les projets importants menés au Siège de l'Agence et dans ses bureaux régionaux continuent de produire des résultats comparables à ceux d'avant la pandémie. L'évaluation au niveau de l'État et la mise au point de nouvelles méthodes de contrôle au niveau de l'État (MNE) se poursuivent, et la sécurité des informations hautement confidentielles relatives aux garanties est maintenue.

61. L'Agence a continué de rendre compte aux États concernés de ses activités de vérification sur le terrain et de leurs résultats : au cours de l'année écoulée, elle a adressé 1 596 déclarations sur les résultats des inspections [déclarations 90 a) ou équivalents], 582 déclarations sur les conclusions tirées de ses inspections [déclarations 90 b) ou équivalents], 607 constats de VRD ainsi que 153 déclarations sur l'exercice du droit d'AC [déclarations 10 a)].



Des membres du personnel de l'AIEA traitent des échantillons au Laboratoire des matières nucléaires à Seibersdorf (Photo : AIEA)

62. Les Laboratoires d'analyse pour les garanties de l'Agence à Seibersdorf (Autriche) ont poursuivi leurs activités de manière sûre et sécurisée malgré les restrictions dues à la pandémie. Il a été répondu à toutes les demandes de trousse de prélèvement d'échantillons de l'environnement émanant des inspecteurs. L'analyse d'échantillons de matières nucléaires et de l'environnement, notamment les analyses globales et les analyses de particules au moyen du spectromètre de masse à émission d'ions secondaires à large géométrie demandées, se poursuit. Les laboratoires ont reçu tous les échantillons issus des inspections sur le terrain pour analyse conformément à la composante temporelle des objectifs et ont envoyé des échantillons de l'environnement au Réseau de laboratoires d'analyse (NWAL) de l'Agence, comme à l'accoutumée.

¹⁹ Et Taïwan (Chine).

C.1.5. Santé, sûreté et bien-être



Le service médical du CIV facilite le dépistage du personnel de l'AIEA et aide à réaliser les autres analyses relatives à la COVID-19 (Photo : AIEA)

63. Bien qu'ils aient été moins nombreux au cours de la période considérée, certains États exigent encore un test COVID récent (datant de moins de 48 heures avant l'arrivée) pour un transit ou une entrée dans le pays, et certains exploitants d'installations font de même. Les inspecteurs de l'Agence doivent donc se faire tester à plusieurs reprises avant, durant et après leurs missions. Durant la période considérée, 1 797 tests PCR au total ont été effectués (1 694 avant un voyage et 103 après) par le Service médical du CIV pour les inspecteurs et les techniciens. Conformément aux exigences du pays hôte, le personnel de l'Agence testé négatif à son retour au Siège a ainsi pu reprendre immédiatement son travail sans devoir se soumettre à une période de quarantaine. Le total indiqué ne comprend pas les centaines de tests effectués *durant* les missions.

C.1.6. Recrutement et formation

64. Afin de réduire les risques de transmission de la COVID-19, une partie du cours d'initiation aux garanties de l'Agence (ICAS) a été remaniée pour intégrer des modules d'apprentissage à distance. Ce modèle est resté une composante essentielle de la planification en 2022. Au total, neuf nouveaux inspecteurs ayant commencé l'ICAS en mars 2021 l'ont achevé à la fin de l'automne 2022. En mars 2022, 12 nouveaux inspecteurs ont à leur tour débuté le cours en présentiel. L'AIEA continue de renforcer ses capacités de formation, et plusieurs cours à l'attention du personnel ont été remaniés et dispensés à distance. Dans le même temps, l'accès à des installations de formation extérieures a été amélioré durant la période considérée, en particulier au quatrième trimestre de 2021. Le nombre de formations spécialisées dispensées hors de Vienne a augmenté par rapport à l'année précédente : on compte au total 25 formations extérieures, en plus de 11 cours sur la sûreté organisés hors du Siège et de deux visites à la centrale nucléaire de Zwentendorf. Pour la période à l'examen, le Département a atteint son objectif concernant les cours hautement et moyennement prioritaires.

C.1.7. Assistance aux États

65. Durant la période considérée, l'Agence a mis en œuvre plusieurs stratégies afin de continuer de fournir aux États des formations et une assistance en matière de garanties tout au long de la pandémie et a organisé plusieurs cours nationaux, régionaux et internationaux en ligne, pour plus de 400 participants au total. L'Agence a lancé une série de webinaires interactifs afin d'aider les autorités nationales à mieux comprendre leurs obligations en matière de garanties et de favoriser l'application efficace et efficiente des garanties. Les cinq webinaires organisés au cours de cette période ont rassemblé plus de 1 500 participants représentant plus de 100 États.

66. L'Agence a continué d'étoffer son offre de formation en ligne sur sa Cyberplateforme d'apprentissage pour la formation théorique et pratique en réseau (CLP4NET), laquelle a été consultée par plus de 600 personnes durant la période considérée. Le programme de stages dans le domaine des garanties pour 2022 a commencé en février 2022 avec neuf participants et devrait s'achever en novembre 2022.

67. Au cours de l'année écoulée, l'Agence a poursuivi la mise en œuvre des plans de travail de l'Initiative globale de création de capacités de l'AIEA pour les SNCC et les ANR (COMPASS), établis pour les sept États pilotes. L'équipement acheté dans le cadre de cette initiative a pu être livré aux États pilotes malgré les problèmes logistiques causés par la pandémie. Durant la période considérée, onze cours ont été donnés en présentiel pour les États participant à l'Initiative COMPASS, et dix webinaires, trois visites techniques, trois ateliers en ligne et deux formations en ligne ont été organisés pour permettre aux États participant à l'Initiative et aux États Membres appuyant celle-ci de mettre en commun et d'examiner les bonnes pratiques en matière d'application des garanties. Les consultations avec les donateurs, les programmes d'appui d'États Membres (PAEM) et d'autres États soutenant l'Initiative, y compris les missions d'experts dans les États participant à l'Initiative, ont eu lieu en ligne et en présentiel.



Les États participant à la phase pilote de l'Initiative COMPASS reçoivent des détecteurs identiFINDER acquis dans le cadre de l'Initiative et sont formés sur place par le personnel de l'AIEA (Photo : AIEA)

C.2. Contribution des États

68. Les missions permanentes des États Membres à Vienne et les autorités nationales dont elles relèvent continuent de jouer un rôle essentiel en assurant à l'Agence l'accès aux installations nucléaires, aux emplacements hors installations, aux sites et aux autres emplacements, et en facilitant le passage des frontières et les transferts dans les aéroports. L'Agence remercie tous les États du soutien qu'ils lui ont apporté dans leurs échanges avec son personnel dans l'exercice de ses fonctions. Elle a continué de tenir régulièrement des réunions sur l'application des garanties avec les autorités nationales et régionales, même si nombre de ces réunions ont été organisées sous forme virtuelle.

69. Normalement, les autorités nationales remettent à l'Agence les rapports et déclarations requis au titre des accords de garanties pertinents. Néanmoins, certains États n'ont pas pu s'acquitter de cette tâche, en raison des interruptions des services postaux – interruptions qui ont également empêché

l'Agence d'envoyer des déclarations à certains pays. Heureusement, le Portail des déclarations des États a permis de contourner ces difficultés dans un certain nombre de cas. L'année dernière, l'Agence a reçu 7 681 rapports relatifs au contrôle comptable des matières nucléaires. De son côté, elle a communiqué avec les autorités nationales ou régionales sous la forme de 448 lettres récapitulatives et 765 accusés de réception. Elle a aussi envoyé aux États des déclarations semestrielles sur les stocks comptables et des déclarations relatives à la communication sur les importations et les exportations (240 lettres originales et pièces jointes).

D. Conclusions

70. La pandémie de COVID-19 est la première de cette ampleur dans l'histoire de l'industrie nucléaire et elle est lourde de conséquences. L'Agence continue d'aider les États Membres dans ces circonstances sans précédent et s'acquitte de sa mission tantôt en maintenant ses méthodes de travail habituelles tantôt en appliquant des méthodes inédites. Elle poursuivra ses activités pendant la pandémie actuelle, tout en revoyant régulièrement ses méthodes de travail et en s'adaptant continuellement aux nouvelles circonstances. Le Directeur général continuera à informer les États Membres de toutes les activités de l'Agence liées à cette pandémie mondiale ou affectées par celle-ci, dans le cadre des rapports réguliers de l'Agence.



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique

L'atome pour la paix et le développement

www.iaea.org

Agence internationale de l'énergie atomique

B.P. 100, Centre international de Vienne

1400 Vienne (Autriche)

Téléphone : (+43-1) 2600-0

Fax : (+43-1) 2600-7

Courriel : Official.Mail@iaea.org